



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

## POSTULAT

10.01.06

Le 28 septembre 2020

**Réponse de la municipalité au postulat de Madame Anne Morier intitulé : « 2020, année particulière, mérites particuliers ? » demandant à la municipalité de réfléchir à un moyen de remercier des travailleurs qui ont contribué à faire tourner les services fondamentaux et à subvenir aux besoins des habitants**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans la séance du conseil communal du 30 juin 2020, un postulat intitulé « 2020, année particulière, mérites particuliers ? » a été accepté et renvoyé à la municipalité pour rapport, conformément au règlement du conseil communal.

Les conclusions du postulat invitent la municipalité :

- Réfléchir à un moyen de remercier des travailleurs qui ont contribué à faire tourner les services fondamentaux et à subvenir aux besoins des habitants.

A ce jour, la municipalité a remercié et gratifié les bénévoles et volontaires qui ont participé à l'action conjointe des deux municipalités en saluant ce geste citoyen et solidaire envers notre population. La société de jeunesse de Blonay et St-Légier s'est par ailleurs spontanément mise à disposition des autorités pour contribuer grandement aux appuis en faveur des personnes isolées et à risques.

La postulante fait référence aux mérites attribués, notamment par notre commune, pour récompenser des méritants pour des exploits sportifs ou culturels. Elle rappelle que des performances ont été réalisées par des habitants en continuant leurs activités professionnelles dans des conditions éprouvantes en cette période du COVID. Elle cite plus particulièrement les vendeuses, pharmaciennes, boulangers, facteurs, éboueurs, etc...

Bien sûr, la municipalité est reconnaissante à toutes celles et ceux qui se sont appliqués à maintenir les services indispensables auprès de nos habitants. Cette situation a été à la fois anxiogène et difficile, sans parler des conséquences financières qui frappent l'ensemble des artisans, indépendants et entreprises de notre communauté qui n'a pas été épargnée.

La crise du COVID n'est pas terminée et, aujourd'hui, c'est la préservation des emplois qui revient le plus souvent dans les discussions.

La municipalité va demander au journal intercommunal « Comm-Une Info » de réserver une place conséquente pour une prochaine édition et revenir sur ces « actrices et acteurs de l'ombre » qui ont été à leur poste, au risque de s'exposer au virus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner

